Veyder, soeur de Marie-Cécile et, pour doter sa fille Marie-Sidonie, née de son premier lit, qui désirait faire profession à l'Hôpital de Luxembourg, obtint à nouveau 400 thalers pareillement assignés sur ses biens de Lischert, prêt consenti cette fois par Charles-Albert Bettenhoven et Marie-Cécile devenue son épouse. 189)

Vu l'ampleur de cette dette, il ne pouvait être question de l'éteindre. Aussi, par un transport dont nous ignorons la date, ces propriétés se trouvent-elles entre les mains de Bettenhoven qui, le 15 juin 1683, fait approuver cette cession par Ferdinand-Charles d'Everlange, maître de philosophie promu à Trèves, fils de Jean-Georges. ¹⁴⁰) Un pied-terrier sera levé le 15 octobre 1685, suivi d'un autre pour les biens sous la juridiction de Thiaumont acquis dans les mêmes conditions. ¹⁴¹)

Il n'est pas possible de déterminer exactement la part de Beyer et de Bettenhoven dans une créance qui, de toutes manières, intéressait Marie-Cécile Veyder. Comme celle-ci n'apparaît pas dans les transactions passées entre ses frères et ses soeurs à propos des seigneuries de Malberg, de Mehr- et de Bettenfeld, il est à présumer qu'en raison de son établissement définitif à Arlon, elle avait reçu une compensation en argent.

Quand elle mourut le 7 mai 1701, de nouvelles difficultés surgirent. Augustin Beyer habitait le manoir de Lischert et jouissait d'une grande partie du domaine adjacent. Il était marié à Suzanne du Bouquet et en avait plusieurs enfants. Sa situation paraît avoir été assez prospère, car il exerçait l'entreprise des fourrages pour les magasins militaires d'Arlon.

Invoquant le testament de son frère Jean-François qui faisait une part à leur mère et aussi les droits qu'il pouvait faire valoir à la succession de son père, de son grand-père et de sa grand-mère, il se constitua, le 30 mai 1701, curateur des intérêts de sa famille. 142)

Il y eut procès, tant à Arlon qu'à Luxembourg, auquel divers notaires font allusion dans leur protocole. Le différend ne prit pas fin avec le décès de Charles-Albert de Bettenhoven survenu le 4 mars 1704. Il devait même s'éterniser et prendre plus tard, nous le verrons, d'autres aspects. Bornons-nous à dire qu'Augustin demeura en possession de Lischert. 143)

3. Sa fille: Gertrude de Bettenhoven

Charles-Albert de Bettenhoven et Marie-Cécile Veyder n'auront qu'un seul enfant: une fille, prénommée Marguerite-Gertrude ou Gertrude-Marguerite, plus souvent encore Gertrude. Elle fut baptisée à Arlon le 1^{er} décembre 1670 et fut tenue sur les fonts baptismaux par Jean-Frédéric d'Autel, major au régiment allemand du comte de Créange et plus tard gouverneur du duché, et par Gertrude-Marguerite de Neuforsch (de la Neuveforge). 144)